



FICHE DE NUMEROTATION N° 577424-202146

Autorite Contractante:

REGION DE MOPTI

MARCHE N° 2589/M-2025

DIRECTION REG. DES MARCHES PUBLICS MOPTI

MODE DE PASSATION: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: ACHAT DE MOBILIERS SCOLAIRES

TITULAIRE(S):

YOUSSOUF NIOUMANTA NIF: 051002005L

MONTANT DU MARCHE: 16 213 200 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION: 30 jours

FINANCEMENT: BN

Section : 905

Chapitre	Nature
22320000527014051015	606903

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-07-11 12:35:54.0

MINISTÈRE DE L'ECONOMIEET DES
FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUGDET

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET
MOPTI

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple Un But Une Foi

CONTRAT N° _____

Passé conformément aux dispositions du Chapitre IV, Article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié par les Arrêtés n°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 et n°2023-3292/MEF-SG du 24 octobre 2023 fixant les modalités d'application du décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____ par Ordre de Service n°_____

**OBJET : ACHAT DE MOBILIERS SCOLAIRES (TABLES BANCS) POUR LE COMPTE DE
L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE MOPTI**

**TITULAIRE : Youssouf NIOUMANTA NIF 051002005L RCCM A- 05 PORT DE PECHE
22 MOPTI TEL : 76 03 25 78
Compte N°ML016 03540 026501249935-23 BDM SA**

MONTANT DU MARCHÉ : 16 213 200 F CFA TTC

DÉLAI D'EXÉCUTION : 30 JOURS

FINANCEMENT : BUDGET D'ETAT, EXERCICE 2025

SECT:905/905, PROG :410/ 2.041

CHAPITRE : 22 32000 0527 014 051 015

NATURE : 60 6 9 03

DRPCR N° 16 DU 30/05/2025

Réf dossier : 1838/F-2025

ENREGISTRE au Service des Impôts

FORMULAIRE DE MARCHE

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix N° 16 intervenue le 30/05/2025 entre la Direction Régionale du Budget de Mopti ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante» d'une part et Youssouf NIOUMANTA Commerce Général, Entretien Bâtiment et BTP au port de pêche N°22 Mopti, inscrit au registre de commerce sous le N°RC N°A-05 NIF 051002005-L (ci-après désigné comme « Le Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certains mobilier scolaires soient livrés par le Fournisseur, c'est-à-dire, des tables bancs pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Mopti et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces tables bancs pour un montant égal à **Seize millions deux cent treize mille deux cents (16 213 200) francs CFA** toutes taxes comprises (ci-après désigné comme «Le montant du contrat»).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) La lettre de Soumission ;
- (b) Le devis estimatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire];
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) Les spécifications techniques ;
- (e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les mobilier scolaires (tables bancs) et de remédier aux défauts et insuffisances de ces tables bancs conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des mobilier scolaires (tables bancs) livrées conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de **Seize millions deux cent treize mille deux cents (16 213 200) francs CFA**, Toutes Taxes Comprises (TTC).Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est de trente (30) jours à compter de sa date de notification au fournisseur.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera suivant les modalités ci-après : Le paiement sera fait sur la présentation de la facture définitive par le fournisseur et du procès verbal de réception.

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte N°ML016 03540 026501249935-23 BDM sa ouvert au nom de Youssouf NIOUMANTA à la BDM sa agence de Mopti, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante».

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION (sans objet)

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les tables bancs livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali. Cette Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenu de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché de livraison de mobiliers scolaires (tables bancs) pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Mopti, conclu entre la Direction Régionale du Budget de Mopti et Youssouf NIOUMANTA Commerce Général , Entretien Bâtiment et BTP au port de pêche N°22 Mopti, inscrit au registre de commerce sous le N°RC N°A-05 NIF 051002005-L faisant élection de domicile à Mopti , passé par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte, pour un montant de **Seize millions deux cent treize mille deux cents (16 213 200) francs CFA** toutes taxes comprises, financé par le Budget d'Etat à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de trente (30) jours conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par Le fournisseur	Conclu par Le Directeur Régional du Budget de Mopti
Mopti, le _____	Mopti, le _____
Vu par Le Contrôleur Financier	Approuvé par Le Directeur de l'Académie d'Enseignement de Mopti
Mopti, le _____	Mopti, le _____

V Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures et services connexes s'applique au présent marché.

NIOUMA ENTREPRISE
Youssouf NIOUMANTA

Commerce Général, Entretien Bâtiment et BTP au port de Pêche de Mopti N°22
RC N°A-05 NIF 051002005-L Compte N°ML016 03540 026501249935 23 BDM sa
Tel: 76 03 25 78 /66 79 13 47

Lettre de soumission

Date : 25/06/2025

Demande de Renseignements et de Prix N° : 16 du 30/05/2025

A : Monsieur, le Directeur Régional du Budget de Mopti

Monsieur,

- Je soussigné(e), Monsieur Youssouf NIOUMANTA

Agissant au nom et pour le propre compte de NIOUMA ENTREPRISE,

Inscrit au Registre du Commerce sous le n° RC N°A-05,

Numéro d'identification fiscale (NIF) : 051002005-L

Faisant élection de domicile à : Mopti

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer les mobilier scolaires (tables bancs) pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Mopti conformément à la Demande de Renseignements et de Prix pour la somme de **Seize millions deux cent treize mille deux cents (16 213 200) francs CFA TTC** ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les tables bancs selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif dans un délai de trente (30) jours.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le Fournisseur

NIOUMA ENTREPRISE**Youssouf NIOUMANTA**

Commerce Général, Entretien Bâtiment et BTP au port de Pêche de Mopti N°22

RC N°A-05 NIF 051002005-L Compte N°ML016 03540 026501249935 23 BDM sa

Tel: 76 03 25 78 /66 79 13 47

Cadre du Devis estimatif**Doit : Académie d'Enseignement de Mopti**

N° d'ordre	Description détaillée de l'Article	Quantité	Prix Unitaire	Prix total	Livraison	
					Déai	lieu
1	Tables bances standards et la manutention	229	60 000	13 740 000	30 jours	Académie d'Enseignement de Tenenkou
	TOTALHT			13 740 000		
	TVA 18%			2 473 200		
	TOTALTTC			16 213 200		

Arrêté le présent devis à la somme de : Seize millions deux cent treize mille deux cents francs CF

Mopti, le 25/06/2025
Le fournisseur**NIOUMA ENTREPRISE**
Youssouf NIOUMANTA

Commerce Général, Entretien Bâtiment et BTP au port de Pêche de Mopti N°22
RC N°A-05 NIF 051002005-L Compte N°ML016 03540 026501249935 23 BDM sa
Tel: 76 03 25 78 /66 79 13 47

Cadre du Bordereau des prix unitaires

Doit : Académie d'Enseignement de Mopti

N° d'ordre	Description détaillée de l'Article	Prix Unitaire en chiffre	Prix Unitaire en lettres en Francs CFA
1	Tables bancs standards et la manutention	60 000	Soixante mille francs

Mopti, le 25/06/2025
Le Fournisseur

Youssouf NIOUMANTA
Commerce Général, Entretien Bâtiment et BTP au port de Pêche de Mopti N°22
RC N°A-05 NIF 051002005-L Compte N°ML016 03540 026501249935 23 BDM sa
Tel: 76 03 25 78 /66 79 13 47

Description technique des Fournitures

(à remplir par l'Autorité contractante)

[L'Autorité contractante prépare la liste des équipements à acquérir, inscrit la quantité, le délai et le lieu de livraison. Chaque article doit être décrit avec précision, sans référence à des noms de marques. Achat de mobiliers scolaires (Tables bancs) pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Mopti. Le soumissionnaire est autorisé, s'il le désire à remplir ce document à la main ou de le reproduire selon le même format. Ce tableau peut être adapté en fonction de la particularité de chaque dossier]

N° Ord	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	délai	Livraison lieu
1	Tables bancs standards et la manutention	Tables bancs standards et la manutention	109	30 jours	Académie d'Enseignement de Mopti

Mopti, le 25/06/2025
Le Fournisseur

Formulaire de Renseignement sur le Candidat

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: 25/06/2025

DRPCR N°16 du 30/05/2025 relative à l'achat de mobilier scolaire (tables bancs) pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Mopti

1. Nom du Soumissionnaire : NIOUMA ENTREPRISE (Youssouf NIOUMANTA)
2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce :Mali
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce : 2014
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement: Youssouf NIOUMANTA au port de pêche 22
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : Youssouf NIOUMANTA Adresse: NIOUMA ENTREPRISE sur la Digue de Mopti Téléphone/Fax : 76 03 25 78 Adresse électronique ynioumanta@yahoo.fr
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: <i>[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée